

CERTIFICAT MÉDICAL pour les non licenciées
en vue de la participation à une course à pied de 5 km le 7 mars 2010

Je soussigné Docteur,

exerçant à certifie avoir examiné

Mlle, Mme, née le

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de la course à pied en compétition.

A, le

Signature :

NB : Le certificat médical peut être établi sur un autre document mais doit obligatoirement mentionner l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme *en compétition*

Pour le 100^{ème} anniversaire de la Journée Internationale
des Droits des Femmes



Dimanche 7 mars 2010

Course à pied de 5 km
Parc de la Hotoie - Amiens

Epreuve ouverte à toutes, compétitrices ou joggeuses
(certificat médical obligatoire pour les non licenciées)

Inscription **2€**, sur place à partir de 9 heures et dès maintenant sur

<http://www.uscathle.org>

Départ à **11 heures**.

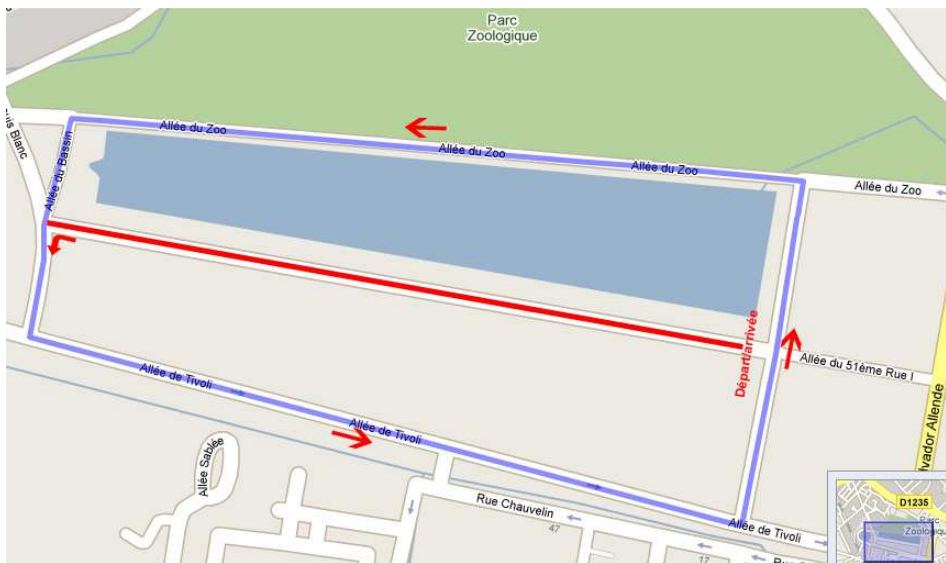
Remise des récompenses à partir de 12 heures
Lots par tirage au sort des dossards

Cette course sera inscrite au challenge course 80 en 2011.

Des entraînements seront assurés à partir de janvier au
stade de CAMON avec l'US CAMON Athlétisme
le samedi et le dimanche à 10h30.



PARC DE LA HOTOIE - AMIENS



PARCOURS (5 km) :

1. Allée centrale
2. Trois grands tours
3. Allée centrale

Ravitaillement sur la grande boucle (eau) et à l'arrivée (eau et nourriture)

La course est ouverte aux féminines à partir de la catégorie minimes (nées en 1996 ou avant)

REGLEMENT :

- RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de **Gras Savoye**
- INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.
- La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrentes renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrentes s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- Les participantes licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) doivent présenter leur licence de la saison en cours. Les participantes non-adhérentes à la F.F.A. doivent fournir un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition**, datant de moins d'un an ou une photocopie de ce certificat.
- Sont autorisées également les licences FSCF, FSGT et UFOLEP mention **Athlétisme** uniquement.
- Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser à titre gratuit les images et photos prises lors de cette journée.
- Chaque concurrente s'engage à avoir pris connaissance du règlement en signant son bulletin d'inscription.

Tél : 03 60 10 55 49 (Femmes solidaires)

03 22 46 60 54 (US Camon Athlétisme)

E mails : annemarie.queulin@fcvnet.net

uscathle@laposte.net

Réservé à l'organisation

COURSE SOLIDAIRE FEMININE

Dimanche 7 mars 2010

Parc de la Hotoie - Amiens

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :
.....

CODE POSTAL : VILLE :

ANNEE DE NAISSANCE :

N° DE LICENCE (pour les licenciées) : (FFA seulement)

CLUB (pour les licenciées) :

SIGNATURE (du représentant légal pour les mineures) :

Chèque (2 €) à l'ordre de Femmes Solidaires

A retourner à

Anne Marie Queulin
FEMMES SOLIDAIRES
Comité de la Somme
1 rue Jean GODRIS
80000 AMIENS

Possibilité de s'inscrire en ligne sur le site web de l'US CAMON ATHLETISME : www.uscathle.org